Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215602533-20251209-CM20251209_07-DE

2025-09-12/ 07

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE TREAL

Nombre de conseillers municipaux :

Effectif légal : 15
En exercice : 13
Présents : 11
Procurations : 0
Votants : 11

Séance du 09 décembre 2025

Date de convocation :
04.12.2025

Délibération n° 2025-12-09/ 07

OBJET :

Avenant marché moins-value rénovation Mairie LOT N°10 ROQUET

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ LE NEUF DECEMBRE, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme HERVÉ Muriel, Maire.

Etaient présents : Muriel HERVÉ, Maire, Nathalie JOUAN, Corinne MARCHAND, Guénaël JOLLY, Emmanuel ÉTRILLARD, Magali GODEC, Isabelle COUE, Michel TREMOUREUX, Christian SEVESTRE, Catherine RACOUET, Marie-Christine HAVARD, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Cédric ALEXANDRE, Léa CHAUVET,

Absents non excusés :

Emmanuel ÉTRILLARD est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la rénovation de la mairie.

Il est nécessaire de valider un avenant de moins-value au marché initial pour le lot n°10 - Plomberie :

- Lot n°10 – Entreprise ROQUET

Suite à l'analyse de la proposition initiale de l'entreprise, des modifications ont été apportées. Ainsi le nouveau devis s'élève à 6 746,40 € HT au lieu de 7 240,20 € HT soit une moins-value de 493,80 € HT.

Madame le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer un nouvel ordre de service pour un avenant avec l'entreprise ROQUET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'exposé de Madame le Maire,

- Autorise Madame le Maire à signer le nouvel ordre de service pour un avenant concernant le lot n° 10 – ROQUET Plomberie pour un montant total de travaux de 6 746,40 € HT soit 8 095,68 € TTC.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREAL (MORBIHAN) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Muriel HERVÉ